

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant STEPHANIE DUGUAY	Numéro de permis 2012465	Date d'inspection Le 24 septembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Chez Steph		Numéro de téléphone (506) 727-0965	
Adresse 267 rue Paquet Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma supervision le ratio est maintenu
- Une programmation des activités panifiée et documentée est fait et tenue.
- Le matériel et équipement sont de quantité suffisante pour tous les enfants.

L'exploitante est à l'écoute des enfants et organise les activités de la journée avec les enfants.

Discussion avec l'exploitante à propos du port du masque pour les parents, s'il entre dans la garderie.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 septembre 2020

Date

original signé par
Stéphanie Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 septembre 2020

Date